

L'Ontario a accepté de mauvaise grâce de participer, ce qui, espérons-le, entraînera la disparition totale de la taxe.

Je voudrais également dire à mon collègue que les difficultés actuelles de l'industrie sont surtout causées par la diminution de nos marchés principaux, notamment aux États-Unis. Le taux de change pose peut-être un autre grave problème. Néanmoins, je tiendrai compte des observations de mon collègue, comme le fera également le ministre du Commerce extérieur, et je collaborerai avec le gouvernement de l'Ontario pour tenter d'atténuer ce problème.

\* \* \*

### LA GESTION DE L'OFFRE

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés qui est le ministre d'État chargé de l'agriculture.

Le ministre s'est tenu à l'écart pendant que les comités de rédaction, les gouvernements étrangers et les groupes de consommateurs mal informés prenaient à partie notre système de gestion de l'offre. Pourquoi le ministre, qui représente les consommateurs et les agriculteurs, a-t-il observé le mutisme le plus complet dans ce dossier? Dira-t-il publiquement aujourd'hui aux consommateurs canadiens qu'ils ne paient pas trop pour les produits dont l'offre est ainsi gérée?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je voudrais bien savoir à quelle enseigne loge le Parti libéral sur ce chapitre, s'il est pour ou contre la gestion de l'offre.

Le gouvernement soutient tous les agriculteurs canadiens partout au Canada, ceux qui relèvent du système de la gestion de l'offre et ceux qui écoulent leurs produits sur le marché de l'exportation. Voilà la position que le gouvernement défend et qu'il défendra longtemps encore.

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, le Parti libéral est carrément du côté des agriculteurs canadiens et du système de gestion de l'offre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Speller:** Ce n'est que la dernière attaque faite contre le système de gestion de l'offre au cours de ces dernières semaines et pendant tout ce temps, le ministre n'a pas remué le petit doigt pour dénoncer ceux qui s'en pre-

naient à ce système. Pourrait-il nous dire s'il a fait voeu de silence ou s'il obéit à la consigne de ses collègues conservateurs?

[Français]

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je pense qu'avec les réalisations de ce gouvernement, on n'a pas de leçon à recevoir.

Pour un gouvernement qui, supposément, défend les producteurs agricoles et les producteurs de lait, il n'avait même pas eu le courage de maintenir une politique laitière à long terme, au moment où nous sommes arrivés au pouvoir. Vous aviez laissé traîner cela pendant cinq ans. La première chose que nous avons faite a été de mettre en place un programme, une politique laitière à long terme qui défend les agriculteurs canadiens et qui protège également les consommateurs, puisque les produits laitiers ont augmenté d'à peine 5 p. 100 au cours des dernières années, alors que le coût de la vie a augmenté de 17 p. 100, monsieur le Président.

Je ne suis pas inquiet et les producteurs agricoles savent qu'ils sont défendus par ce gouvernement-ci, monsieur le Président.

\* \* \*

[Traduction]

### L'UNITÉ NATIONALE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau tenues à Québec, Pierre Fortin, économiste montréalais qui a travaillé et pour le gouvernement fédéral et pour le gouvernement du Québec, a déclaré que la Banque du Canada étudiait présentement un scénario d'union monétaire avec un Québec indépendant et que le ministère des Finances étudiait différentes options de partage de la dette entre le Canada et un Québec indépendant.

J'aurais cru que le gouvernement fédéral aurait joué un rôle plus utile en tentant d'élaborer des plans propres à unir le pays plutôt qu'en envisageant la séparation du Québec.

Devant la situation, le vice-premier ministre peut-il confirmer l'existence de ces études et préciser leur portée, ainsi que le rôle du Cabinet du premier ministre dans cette affaire.